

Cette déclaration écrite, il avait quitté Lyon. Mais cet aveu, qui ne paraît pas avoir été connu des échevins avant le 30 juin, causa une vive surprise dans toute la ville. Les trois échevins, demeurés en exercice, en furent surtout vivement impressionnés. Car il savaient combien il eût été dangereux d'être considérés, à un titre quelconque, comme complices du prévôt des marchands et même seulement d'avoir eu connaissance de l'acte qui lui était reproché.

Ce sentiment de crainte apparaît, dans toute sa naïveté, dans deux lettres écrites le 2 juillet 1666 par le corps consulaire, la première au maréchal duc de Villeroy, gouverneur de la province du Lyonnais, et la seconde à l'archevêque de Lyon, Camille de Neuville de Villeroy, son frère, qui l'un et l'autre, se trouvaient à ce moment à la Cour, auprès du Roi :

« Monseigneur, écrivaient les échevins à ce dernier, ce ne peut estre qu'avec un très vif sentiment de douleur, que nous vous donnons la triste nouvelle de l'éloignement de M. de la Veuhe, prévôt des marchands de cette ville et de la surprise que nous a causé l'adveu, qu'il a fait, en se retirant, d'avoir esté le seul autheur de l'entreprise faicte contre le sieur Lanchenu, par une déclaration, qu'il a laissée et qui est aujourd'hui d'une notoriété publique. Sa douceur naturelle et la conduite, qu'il avoit tenue jusque-là, en nous permettoient pas de concevoir un semblable soupçon et quoiqu'on assure que, par cette confession pleine d'ingénuité, il a déclaré qu'il n'avoit eu dessein que de venger une offense particulière, et qu'il avoit donné des ordres moins violents que l'exécution, qui en avoit été faicte, nous n'aurions, toutefois, jamais pu nous imaginer qu'il eust été capable d'une semblable résolution. La plus grande matière de consolation qui nous reste, Monseigneur, est d'estre convaincu que vous nous avez fait la justice de croire notre innocence aussy entière que notre ignorance sur ce sujet... »

« M. l'intendant et ceux qui sont venus en cette ville, par commission de Sa Majesté, ont reçu des preuves assez fortes de la sincérité de ces protestations, par la soumission qu'ils y ont remarquée de toutes parts, bien que l'estime et l'inclination de nos concitoyens fut presque universelle pour ledit prévôt des marchands, auparavant cette action. Les moindres murmures du peuple, qui sont inévitables, lorsqu'il a donné son cœur à un magistrat, on